

AUAT

COMITE DE PILOTAGE DE LANCEMENT du 15/10/2025

PLUI DE LA PLAINE TARBAISE

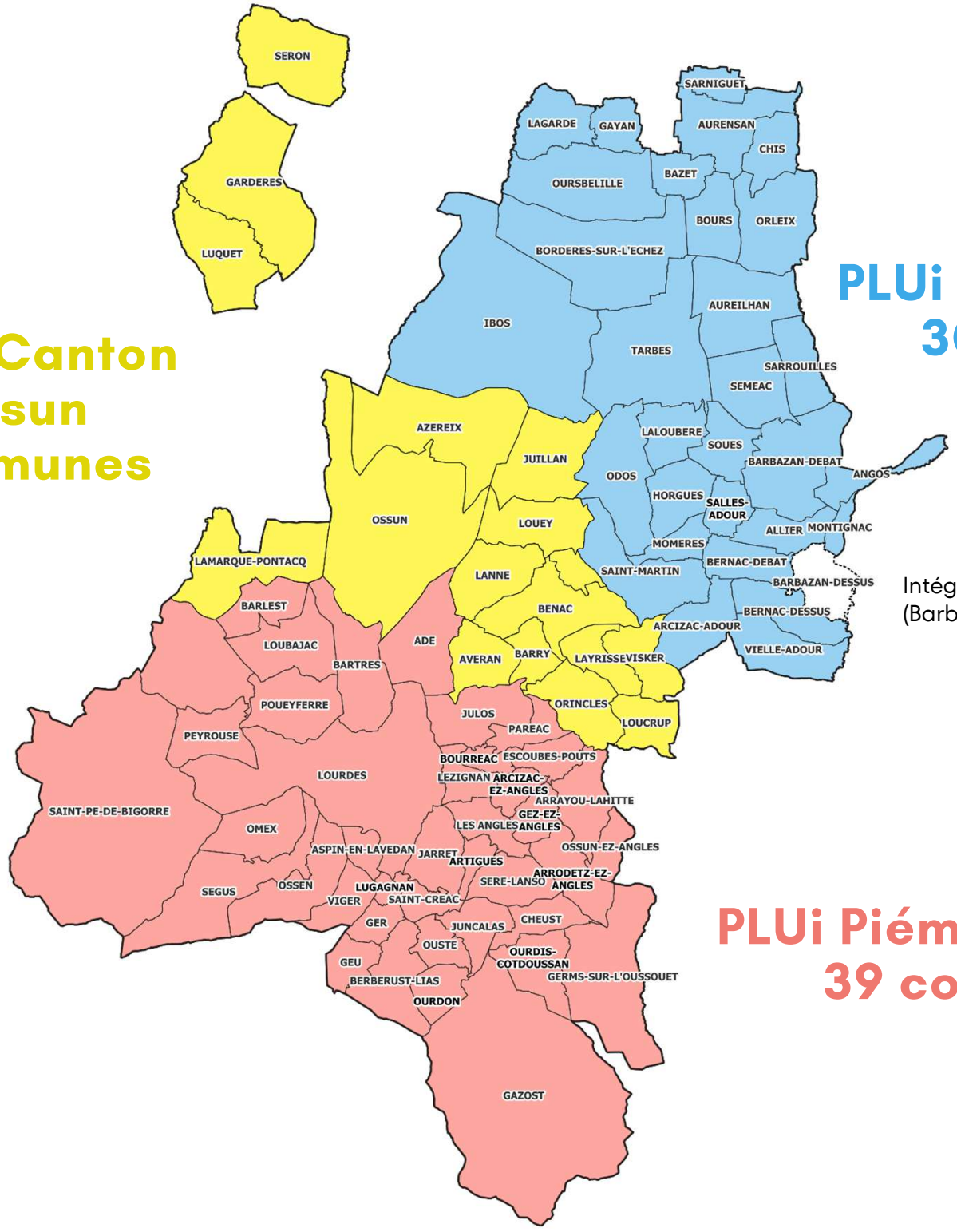
Ordre du jour

- Présentation des équipes
- Exposé des fondamentaux de la procédure d'élaboration d'un PLUi (grandes étapes, objectifs, composition, etc.)
- Définition des objectifs de prescription du PLUi de la plaine tarbaise et des modalités de la concertation publique (contenu de la délibération de prescription du PLUi)
- Proposition du calendrier prévisionnel du PLUi
- Questions diverses

tarbes lourdes pyrénées
Communauté d'agglomération

PLUi du Canton d'Ossun
17 communes

PLUi Plaine Tarbaise
30 communes



PLUi Piémont Lourdais
39 communes

Intégration possible au 1er janvier 2026 (Barbazan-Dessus)



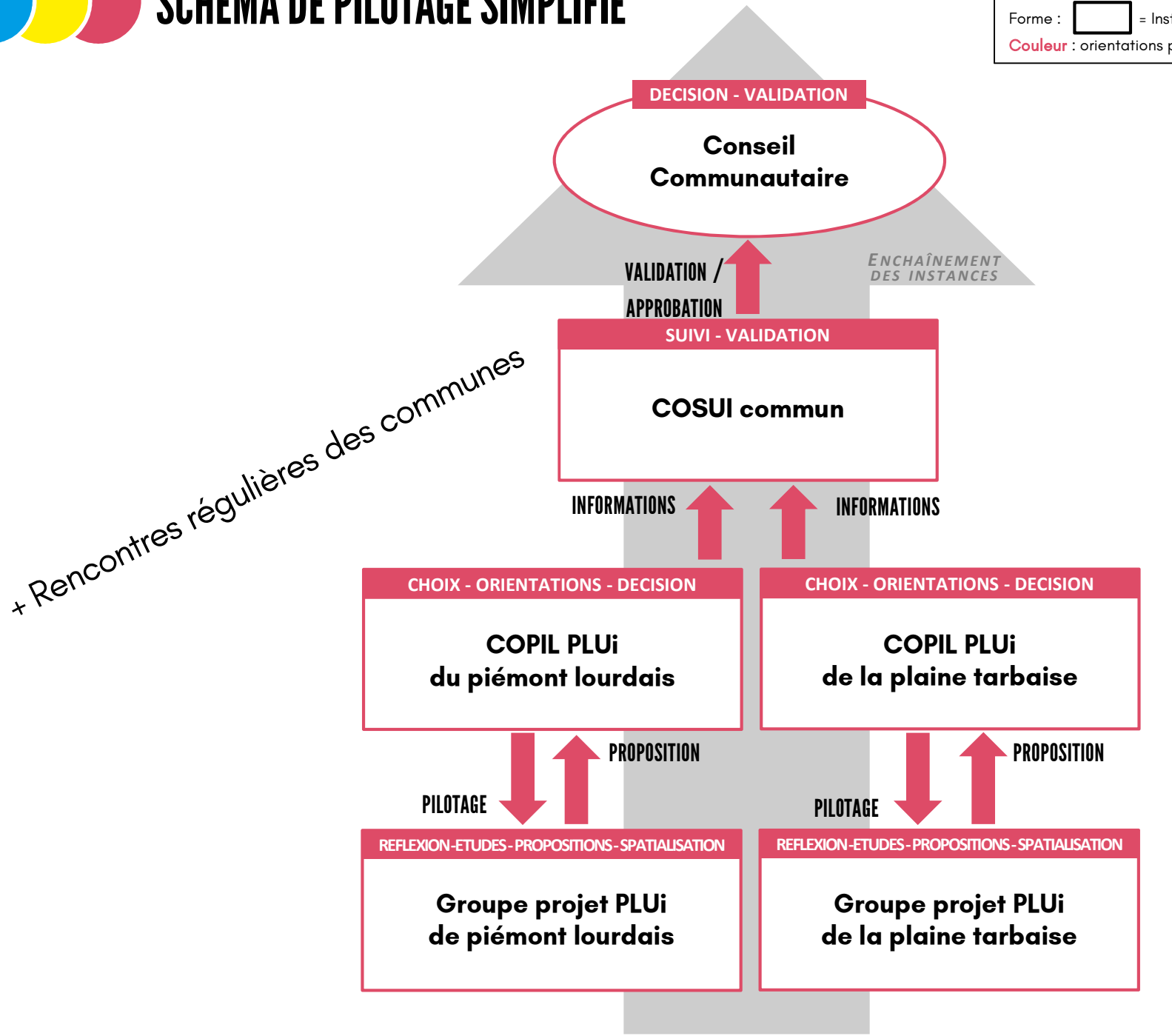
COMITE DE PILOTAGE DE LANCEMENT du 15/10/2025

PLUI DE LA PLAINE TARBAISE

Présentation des équipes

SCHÉMA DE PILOTAGE SIMPLIFIÉ

Forme : ⬭ = Instance décisionnaire (arrêtés, délibérations)
Forme : ▭ = Instance de travail / pilotage politique
Couleur : orientations politiques
LEGENDE



AUAT

GROUPE PROJET PLUI DE LA PLAINE TARBAISE

7 élus :

- Trinôme commun aux deux groupes projet (NORD et SUD) :
 - M. Patrick VIGNES (Laloubère) - VP Aménagement de l'espace et urbanisme
 - M. Jean-Marc BOYA (Adé) - Référent PLUi SUD
 - M. Emmanuel ALONSO (Aureilhan) - Référent PLUi NORD

- Les élus géographiques :
 - Mme Evelyne RICART (Aurensan)
 - Mme Danièle CORONADO (Soues)
 - M. Jean-Michel SEGNERE (Horgues)

Un référent Tarbes : M. Jean-Claude PIRON

LA COMPOSITION DU COPIL PLUI DE LA PLAINE TARBAISE

COPIL PLUI DE LA PLAINE TARBAISE

33 élus membres :

- Trinôme : **M. Patrick VIGNES**, Pilote du COPIL (VP Aménagement de l'espace et urbanisme)
 M. Jean-Marc BOYA (Référent PLUi SUD)
 M. Emmanuel ALONSO (Référent PLUi NORD)

ALONSO	Emmanuel	AUREILHAN
VIGNES	Patrick	LALOUBÈRE
BAKLOUTI	Jean-Philippe	ALLIER
BAUBAY	Philippe	SÉMÉAC
BURON	Jean	BAZET
CARCAILLON	Danielle	LAGARDE
CARMOUZE	Rémi	MONTIGNAC
CASTERAN	Louis	ARCIZAC-ADOUR
CAZEDEBAT	Joël	BERNAC-DESSUS
CORONADO	Danièle	SOUES
CRAMPE	Jérôme	BORDÈRES-SUR-L'ECHEZ
DANOS	Jean-Christian	VIELLE-ADOUR
FATTA	Henri	OURSBELILLE
GASCHET	Patrick	GAYAN
GINESTET-SOULIE	Anne	BERNAC-DEBAT
LACOSTE	Bernard	CHIS
LAPEYRE	Jean-François	AURENSAN
LAPEYRE	René	SARNIGUET
LASSARRETTE	Jean-Claude	SAINT-MARTIN
LESGARDS	Claude	SALLES-ADOUR
LOUBRADOU	Isabelle	ODOS
MATÉOS	Francine	ANGOS
NIGON	Julien	BOURS
PÉDEBOY	Jean-Christian	BARBAZAN-DEBAT
ROMAN	Christophe	MOMÈRES
ROSSIC	Guillaume	ORLEIX
SÉGNERÉ	Jean-Michel	HORGUES
AUGÉ	Françoise	SARROUILLES
	Représentée par Mme la 1ère Adjointe	
TRÉMÈGE	Gérard	TARBES
VINCENT	Gisèle	IBOS

LA COMPOSITION DU COSUI COMMUN

COSUI commun

20 élus membres :

- Président de la CATLP : **M. Gérard TREMEGE**

- Trinôme : VP Aménagement de l'espace et urbanisme : **M. VIGNES** (Laloubère)
 Référent PLUi SUD : **M. Jean-Marc BOYA** (Adé)
 Référent PLUi NORD : **M. Emmanuel ALONSO** (Aureilhan)

- Les élus VP et CC thématiques :
 - Environnement et transition écologique : **M. Jean-Claude PIRON** (Tarbes)
 - Mobilités : **M. Jean-Christian PEDEBOY** (Barbazan-Debat)
 - Economie sociale et solidaire : **Mme Evelyne RICART** (Aurensan)
 - Valorisation des friches économiques : **M. Jérôme CRAMPE** (Bordères-sur-l'Echez)
 - Espaces naturels : **M. André LABORDE** (Aspin-en-Lavedan)
 - Promotion du tourisme : **M. Thierry LAVIT** (Lourdes)
 - Développement économique : **M. Pascal CLAVERIE** (Tarbes)
 - Equilibre social de l'habitat : **M. David LARRAZABAL** (Tarbes)
 - Plan Alimentaire Territorial (PAT)/Affaires agricoles : **M. Jean-Louis CAZAUBON** (Poueyferré)

- Les 7 élus géographiques :
 - **M. Jean BURON** (Bazet)
 - **Mme Gisèle VINCENT** (Ibos)
 - **Mme Anne GINESTET-SOULIE** (Bernac-Debat)
 - **M. Jean-Claude BEAUCOUESTE** (Saint-Pe-de-Bigorre)
 - **Mme Christine ABBADIE CHELLE** (Ossen)
 - **Mme Valérie LANNE** (Arrayou-Lahitte)
 - **M. Marc BEGORRE** (Lamarque-Pontacq)

Les élus membres des groupes projet des PLUi NORD et SUD qui ne sont ni des VP et CC thématiques, ni des élus géographiques du COSUI sont invités à y participer avec voix consultative :
*PLUi NORD : **Mme Danièle CORONADO** (Soues) et **M. Jean-Michel SEGNERE** (Horgues)*
*PLUi SUD : **M. Guy VERGES** (Loubajac), **M. Jean-Noël CASSOU** (Ourdis-Cotdoussan), **M. Paul SADER** (Viger), **Mme Christiane ARAGNOU** (Sère-Lanso) et **M. Jean-Luc DOBIGNARD** (Lourdes)*

EQUIPE TECHNIQUE PLUi DE LA PLAINE TARBAISE

SAEU CATLP
MO

- Julie ROEHRICH, Marie DUPRAT — *Pilotes*
- Delphine VIALAN — *Cheffe de projet*

AUAT
AMO

- Anthony LHERM — *Pilote*
- Mélanie BRELAY — *Responsable planif*
- Laurie COMBES — *Cheffe de projet*
- Célia DESCARGUES — *Cheffe de projet*

Binôme technique

- Anouk GUILLONNEAU (Appui technique)
- Guillaume LEFEVRE (AMO marché Evaluation environnementale et Diagnostic agricole)
- Arnaud MAYIS (Volet foncier)
- Laurène PILLOT (Volet paysage)
- Ophélie TOUCHARD (Marchés)

Prestataires à rechercher

- BE Diagnostic Agricole
- BE Evaluation Enviro.
- BE Concertation
- AMO Juridique

AUAT



AUAT

COMITE DE PILOTAGE DE LANCEMENT du 15/10/2025

PLUI DE LA PLAINE TARBAISE

Exposé des fondamentaux de la procédure d'élaboration d'un PLUi

tarbes lourdes pyrénées
Communauté d'agglomération

QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ?

Un PLUi

Construction du projet avec les communes

- Traduit un **projet local en matière d'urbanisme et d'aménagement** en tenant compte à la fois des politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire

- **Détermine l'usage des sols** (habitat, économique, agricole, naturel, ...) et définit les zones envisagées pour l'urbanisation future

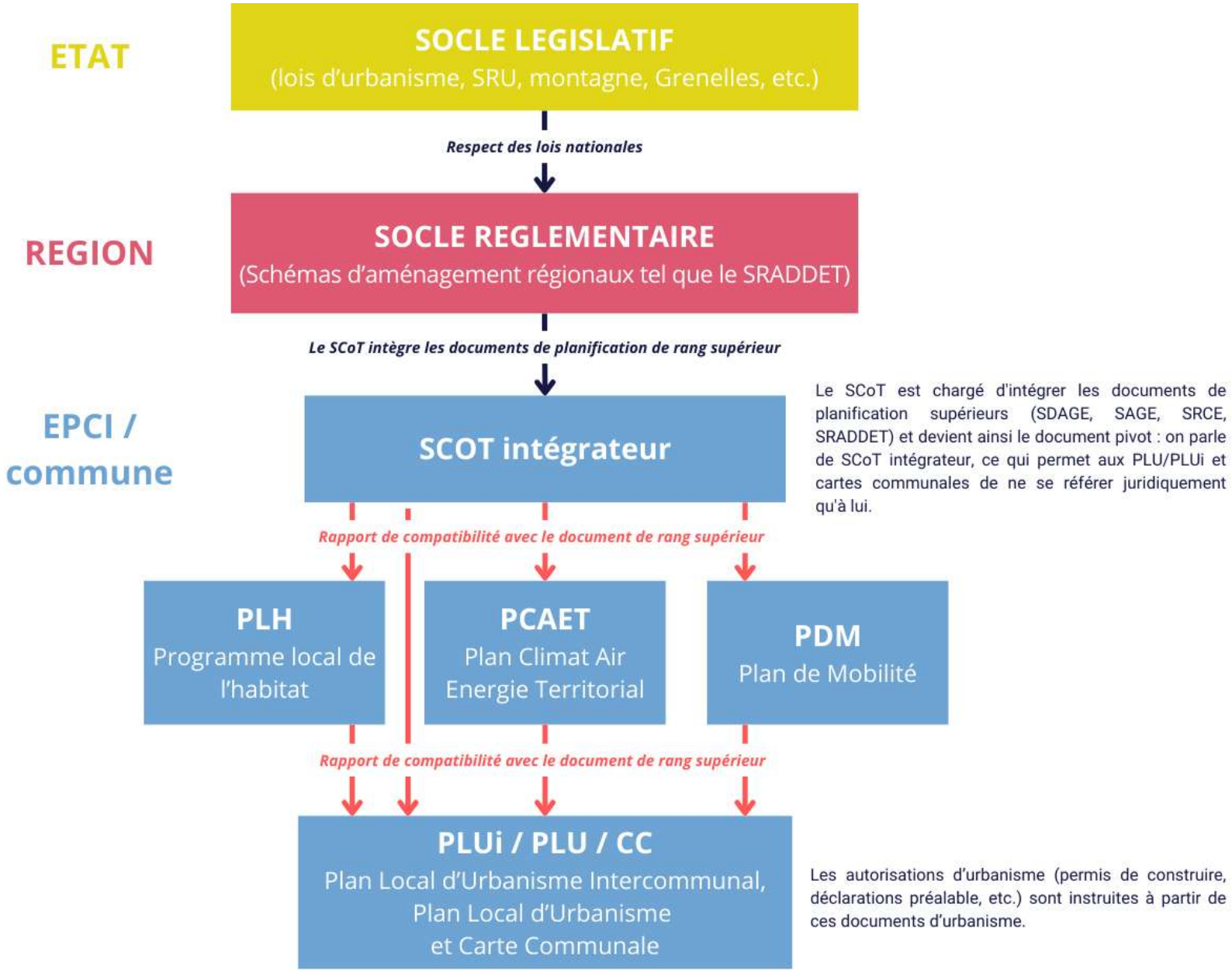
- **Détermine les règles de constructibilité** à partir desquelles les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, etc.) sont instruites.

Une vision partagée d'un projet d'aménagement

La définition d'un projet intégrant les spécificités communales

Un document commun permettant de mettre en cohérence les règles d'urbanisme, sans les uniformiser pour autant

L'INSCRIPTION DU PLUI DANS LES AUTRES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES



AUAT

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UN PLUI

1  Le diagnostic & l'état initial de l'environnement

2  Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

3  La traduction règlementaire

4  La phase administrative

AUAT

Association des communes

Du lancement

Réunions communales

Ateliers

Séminaires

À l'approbation

1 Le diagnostic & l'état initial de l'environnement

- Visites de terrain avec les Maires par secteur
- Séminaire des Maires
- Réunions en communes pour les études de densification

2 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- Séminaires des Maires
- Ateliers de travail thématiques avec les Maires

3 La traduction règlementaire

- Réunions en communes pour l'élaboration du zonage, des OAP et du règlement
- Séminaire des Maires

4 La phase administrative

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UN PLUI

1 Le diagnostic & l'état initial de l'environnement

Comprendre le territoire

- S'appuyer sur le Schéma de Cohérence Territoriale de la CATLP
- Etudier les dynamiques territoriales définies par le code de l'urbanisme (démographie, économie, aménagement de l'espace, environnement et biodiversité, aménagement de l'espace, transport, commerce, équipements, services, foncier,...)
- Analyser et territorialiser les tendances à l'œuvre
- Identifier les points forts et les points de vigilance du territoire
- Cerner et spatialiser les enjeux du territoire

❖ Réunions communales
❖ Séminaires

2 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Se fixer un cap

Le PADD :

- Est la clef de voûte du PLUi : Projet politique porté par les élus
- Définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour les années à venir (horizon 9-10 ans)
- Ces orientations seront à la base de la déclinaison règlementaire travaillée en suivant

❖ Réunions communales
❖ Séminaires

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UN PLUI

3 La traduction réglementaire

L'élaboration des pièces réglementaires :

Se fixer des règles avec les communes

- Un règlement graphique : traduit les choix du PADD en définissant QUATRE grandes familles de zones définies par le Code de l'Urbanisme (Zones U, AU, A, N)

- Un règlement écrit : fixe les règles de constructibilité (hauteurs, implantations, emprise au sol, aspects extérieurs, ...) et définit les conditions d'occupation de chaque type de zone (U, AU, A, N)

- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : orientent le développement des zones AU (obligatoires) ou sur des secteurs en zone U (facultatives). Ces OAP doivent **être réfléchis au préalable et être respectés** même si des adaptations sont possibles dans le cadre de la traduction opérationnelle du projet (principe de compatibilité)

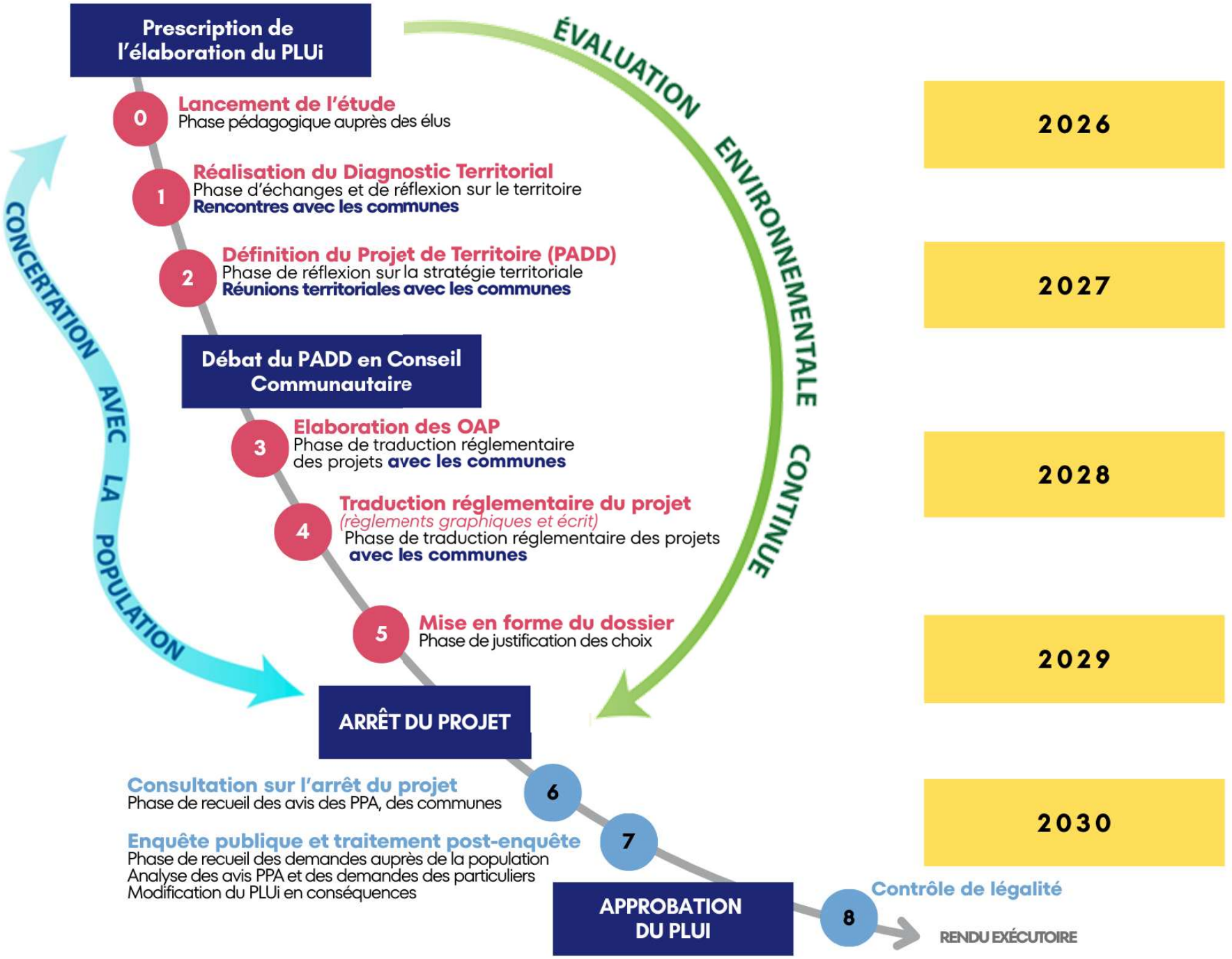
Ce sont les pièces opposables à partir desquelles seront instruites les autorisations d'urbanisme

4 La phase administrative

Valider le projet de PLUi

- Arrêt du PLUi et bilan de la concertation : fin des études techniques
- Consultation (3 mois) des Personnes Publiques Associées (PPA) et des communes
- Enquête publique (min. 1 mois + 1 mois pour la remise du rapport d'enquête)
- Approbation du PLUi

LE CALENDRIER DES PLUi 2025-2030





COMITE DE PILOTAGE DE LANCEMENT du 15/10/2025

PLUI DE LA PLAINE TARBAISE

Définition des objectifs de prescription du PLUi de la plaine tarbaise et des modalités de la concertation publique (contenu de la délibération de prescription du PLUi)

Comment est construite la délibération ?

- **Préambule** : contexte des PLUi infra-communautaires (dérogation) et élaboration du SCoT *(page 2)*

- **Contexte** *(page 3)* :
 - Législation
 - Un projet d'aménagement et de développement durables du territoire à construire en compatibilité avec le SCoT
 - **Enjeux du territoire du PLUi de la plaine tarbaise** *(pages 4 à 5)*

- **Objectifs** poursuivis par l'élaboration du PLUi de la plaine tarbaise *(pages 6 à 8)*

- **Modalités de concertation avec le public** *(pages 8 à 9)*

- **Étapes clés de la procédure d'élaboration** *(pages 10 à 11)*

- **Prescription de la procédure d'abrogation des cartes communales** de Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Chis, Momères, Oursbelille, Saint-Martin, Salles-Adour, Sarrouilles, et Vielle-Adour, **à l'approbation du PLUi de la plaine tarbaise**

Un territoire à forts enjeux qui s'appuie sur la plaine de Tarbes

(pages 3 et 4) :

Un territoire de plaine inscrit dans le bassin versant de l'Adour et la partie aval du bassin versant de l'Echez :

- Un patrimoine environnemental riche
- Une identité marquée par des paysages variés
- Un secteur confronté à de forts risques naturels

Un territoire qui correspond au bassin de vie tarbais :

- Une démographie d'ensemble positive et un récent renversement de la tendance avec un regain de population
- Un territoire contrasté en termes de logements
- Un pôle de déplacements majeur du département

Un territoire économique dynamique correspondant au bassin d'emploi tarbais :

- Le bassin d'emploi tarbais constitue le premier bassin d'emploi du département
- Des filières économiques structurantes et émergentes caractéristiques de la résilience de ce territoire
- Une agriculture identitaire à préserver

PROPOSITION D'OBJECTIFS par thématiques

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (page 6)

- **Modérer la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers** (E.N.A.F.) tout en prenant en compte les besoins du territoire ;

- **Préserver et restaurer les Trames Vertes et Bleues** (T.V.B.) multifonctionnelles en s'appuyant sur les grands espaces de biodiversité, sur les corridors écologiques, les coupures vertes existantes et sur les espaces de nature plus ordinaires (coteaux boisés de la plaine de l'Adour, massifs forestiers, réseau hydrographique de l'Adour, de l'Echez et leurs affluents, zones humides) ;

- **Protéger et conserver la ressource en eau** (inconstructibilité autour des zones de captage d'eau, cartographie des zones humides à préserver, *etc...*) ;

- **Capitaliser sur le potentiel d'énergie renouvelable du territoire** (solaire, hydraulique, géothermie, bois énergie) pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.) ;

- **Lutter contre les effets et les facteurs du dérèglement climatique** en les intégrant notamment dans les choix de développement, de densification, d'aménagement des espaces et dans la gestion des risques (inondation, feux de forêt, *etc...*).

PROPOSITION D'OBJECTIFS par thématiques

CADRE DE VIE ET PATRIMOINE (page 6)

- **Valoriser les paysages et les identités multiples du territoire** en prenant en compte la mosaïque des paysages : urbains et ruraux, coteaux et plaine ;

- **Valoriser l'identité architecturale et paysagère** du centre-ville de Tarbes, des centres bourgs et des villages en prenant en compte cette identité locale dans le renouvellement et le développement urbains (formes urbaines et implantations bâties maîtrisées, insertion des nouveaux projets, qualité des espaces publics, *etc...*) ;

- **Améliorer la qualité des espaces publics** en intégrant la nature dans l'aménagement.

PROPOSITION D'OBJECTIFS par thématiques

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (page 7)

- Construire le développement du territoire en s'appuyant sur l'armature territoriale ;
- Prioriser les espaces déjà urbanisés et renforcer les centralités existantes ;
- Veiller à la qualité de son aménagement, en particulier sur les entrées de villes ;
- Poursuivre la revitalisation du centre-ville de Tarbes et des centres-bourgs ;
- Favoriser les équipements collectifs d'intérêt général liés à l'habitat inclusif, à la santé, à la culture, au sport et au bien-être de la population ;
- Evaluer les risques naturels, technologiques et industriels et les intégrer dans les stratégies de développement et d'aménagement du territoire.

PROPOSITION D'OBJECTIFS par thématiques

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (page 7)

- Permettre le développement et la structuration économique du territoire (s'appuyer sur le socle productif existant) et renforcer l'attractivité économique (offre immobilière d'entreprise adaptée aux besoins) en priorisant la reconquête des friches industrielles et commerciales ;

- Permettre une offre commerciale équilibrée et complémentaire en adéquation avec l'armature territoriale ;

- Soutenir la production agricole et la consommation locale.

PROPOSITION D'OBJECTIFS par thématiques

HABITAT (page 7)

- **Favoriser un parcours résidentiel des habitants** par une offre de logements adaptée et variée, en s'appuyant sur la diversité et la complémentarité des espaces urbains, périurbains et ruraux ;

- **Créer des conditions d'accueil et d'ancrage aux familles** sur le territoire en agissant sur l'offre de logement et d'aménités (qualité et dimensionnement des équipements, des services, de la proximité avec la nature, *etc.*) ;

- **Répondre aux besoins en logements de tous les publics ;**

- **Poursuivre la réhabilitation du parc existant** et redonner aux logements des centres-villes, centres-bourgs et villages leur force d'attractivité (vacance, sous-occupation, *etc.*) ;

- **Lutter contre le mal-logement, l'habitat indigne et prendre en compte l'accessibilité des logements ;**

- **Favoriser la rénovation énergétique de l'ensemble du parc existant.**

PROPOSITION D'OBJECTIFS par thématiques

MOBILITES (page 8)

- Favoriser le développement et l'usage des transports en commun et autour des pôles générateurs de déplacements (gares, zones d'activités, centre urbain) ;

- Faciliter le recours aux modes de déplacements durables et actifs moins consommateurs d'énergie et moins polluants (covoiturage, piétons, vélo, transports en commun, *etc.*).

- Proposer un meilleur partage de l'espace public et des espaces sécurisés pour les cyclistes ;

- Favoriser une articulation entre urbanisation et mobilités : accompagner les projets de développement urbain par une réflexion adaptée sur les services, les activités et la desserte en transports collectifs.

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

Modalités inscrites sur la délibération

Pour s'informer (page 8)

- **Sur Internet** : une page internet sur le site de la CATLP dédiée à l'élaboration du PLUi.

- **Au siège de la CATLP et en mairie de Tarbes :** un dossier de présentation sera mis à disposition du public.

- **Par voie de presse** : une information sera effectuée aux étapes-clefs de la procédure.

Pour échanger et débattre (page 9)

Des temps de présentation et d'échanges avec le public seront organisés à l'échelle intercommunale tout au long de la phase de concertation, avec l'organisation de **réunions publiques.**

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

Modalités inscrites sur la délibération

Pour s'exprimer (page 9)

- Par courriel électronique avec une adresse spécifique :
 plui.plainetarbaise@agglo-tlp.fr
- Par courrier
- Au siège de la CATLP et dans les mairies concernées par le PLUi via un registre d'observations papier.

Clôture de la concertation (page 9)

Clôture des registres d'observation au moins 90 jours avant l'arrêt du projet de PLUi (afin d'avoir le temps de tirer le bilan de la concertation avant l'arrêt). Annonce de la clôture par voie de presse et sur la page internet du site de la CATLP.

Le bilan de la concertation sera tiré par délibération en Conseil Communautaire de la CATLP au moment de l'arrêt du PLUi



COMITE DE PILOTAGE DE LANCEMENT du 15/10/2025

PLUI DE LA PLAINE TARBAISE

Revue du calendrier jusqu'à la prescription et définition des dates des instances de novembre

LE CALENDRIER DU PLUi JUSQU'À LA PRESCRIPTION

